MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 20 mai 2015

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Madame KISS, Maire
M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. DUCLOS, Mme SEN, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, Mme LAMAISON, M. BADEZ.

Excusées :

Madame SAINT GENEZ	**procuration à Monsieur CHAIGNE**
Madame O'PRESCO	**procuration à Madame GUERE**

ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

J'en profite pour vous en informer officiellement, cela a été fait lors de la commission 3, que Madame O'PRESCO nous a fait parvenir la copie du courrier qu'elle a envoyé au Préfet, nous annonçant sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Donc, nous attendons la réponse du Préfet pour pouvoir nommer la personne suivante qui est chez nous, Madame Nathalie FRANÇOIS. Une fois que cela sera devenu officiel, nous procéderons à la désignation d'un nouvel adjoint.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 30 mars dernier appelle-t-il des remarques de votre part ?

VOTE : UNANIMITE

Monsieur Chaigne : *Juste une petite question, vous deviez vous renseigner auprès de votre collègue de Mérignac concernant la prime des assistantes maternelles : comment faisait-il pour verser le même montant aux assistantes maternelles qu'aux autres agents ?*

Madame le Maire : *On a posé la question, mais on n'a pas encore le retour.*

Décisions municipales :

- En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

▪ Adhésion à l'Association Aquitaine des Achats publics Responsables (3AR) pour une cotisation annuelle de 200 euros. La ville du Haillan bénéficie ainsi du réseau aquitain pour l'accompagner dans la professionnalisation des achats, dynamiser les achats responsables, l'accompagner sur la réalisation d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel et bénéficier des retours d'expériences et de l'évaluation des progrès réalisés.

▪ Signature d'un avenant avec la société SEPPA Communication pour la modification du format de l'agenda des manifestations et de la pagination.

▪ Signature d'un avenant avec la société BLF Impression pour entériner la modification du format de l'agenda des manifestations et de la pagination.

▪ Chaque année, les jeunes du Ranch et des ALSH Elémentaires participent à des sorties organisées d'une part par le Conseil Général et d'autre part par la Mairie, et dont la participation financière est de 50 % pour le Conseil Général et de 50 % pour la Mairie et les familles, sachant que la Mairie assure 60 % des 50 % restants et la famille 40 %. De plus, il est précisé que la fourniture d'un pique nique par la municipalité lors de ces sorties est facturée 1,75 € à la famille et que le CCAS peut prendre en charge partiellement ou totalement la participation des familles qui éprouveraient des difficultés financières. Ces sorties seront le

9 juillet : équitation à Blanquefort (coût activité : 10,56 €, participation jeune : 5 €, mairie : 5,56 €), le 16 juillet : escalad'arbre à Saint Savin (coût activité : 16 €, participation jeune : 7 €, mairie : 9 €), le 17 juillet : moto cross à Talence (coût activité : 18 €, participation jeune : 8 €, mairie : 10 €), le 21 août : wakeboard à Izon (coût activité : 19,38 €, participation jeune : 8 €, mairie : 11,38 €).

▪ Signature d'une convention avec M. Eric CHAMOULAUD pour assurer la surveillance et le contrôle du pigeonnier expérimental implanté au Parc de Bel Air pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pour un montant annuel de 1 000 € HT.

2. N°31/15 – SPORT – PROJET SPORTIF SUR STADE ABEL LAPORTE – SUBVENTION – DECISION - AUTORISATION

Rapporteur : Eric Fabre

Eric Fabre : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Le parking dont il est question, est-il terminé ou est-ce celui qui est en projet ?*

Madame le Maire : *C'est celui qui est en projet. C'est aussi parce que le parking n'a pas été fait, que nous allons pouvoir bénéficier de cette subvention. Si les travaux avaient été terminés, Bordeaux Métropole n'aurait pas pu intervenir.*

VOTE : UNANIMITE

3. N°32/15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LE HAILLAN – 10 KM DU HAILLAN

Rapporteur : Eric Fabre

Eric Fabre : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

4. N°33/15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION VOLLEY-CLUB LE HAILLAN

Rapporteur : Eric Fabre

Eric Fabre: Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Elles ont fini dixième. C'est honorable.*

VOTE :
Majorité Municipale : 20 VOIX POUR (A. GOURVENNEC et M. DARDAUD ne participent pas au vote)
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX POUR

5. N°34/15 – ECOLE MATERNELLE DES TAUZINS – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Carole Guere

Carole Guere : Lecture de la délibération

Monsieur Meyre : *La réserve parlementaire qui doit être déposée fin juin est de l'ordre de combien pour Madame RECALDE ?*

Madame le Maire : *De l'ordre de 10 000 euros.*

VOTE : UNANIMITE

6. N°35/15 – TARIF FESTIVAL DES TRES COURTS

Rapporteur : Nicole Savignac

Nicole Savignac : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

7. – N°36/15 - SPL BORDEAUX AEROPARC – CONVENTION - APPROBATION

Rapporteur : Monique Dardaud

Monique Dardaud : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *C'est un dossier que nous avions déjà évoqué car, comme le disait très justement Monique DARDAUD, THALES avait deux grands sites sur l'agglomération, à savoir Le Haillan et Pessac. Ces deux sites sont regroupés dans des équipements qui sont en cours de construction sur Mérignac. Pour nous, l'enjeu est de réindustrialiser le site du Haillan au plus vite et d'éviter une vacance des locaux et du site. L'objectif est de préparer dès maintenant l'arrivée d'entreprises qui prendront le relais lorsque THALES aura quitté les lieux.*

Monsieur Chaigne : *Les 3 000 euros viennent en supplément pour la convention de THALES ou alors c'est ce qu'on payait déjà à l'année et on a élargi le périmètre à THALES ?*

Madame le Maire : *C'est un supplément pour la prestation réalisée dans le cadre de la SPL par rapport à ce qui est versé à l'association Bordeaux Technowest. Un comité de pilotage va être mis en place, on avance bien. Nous travaillons avec la SPL Bordeaux Aéroparc, mais aussi avec les services de Bordeaux Métropole. Il faut que l'on ait l'esprit d'agglomération. Notre objectif est de faire revenir des emplois à cet endroit. Il est évident que les communes voisines et Bordeaux Métropole ont tout intérêt à attirer des entreprises sur le site.*

VOTE : UNANIMITE

8. N°37/15 – CHEMINEMENTS DOUX – ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE PARCELLES APPARTENANT A L'ASSOCIATION DU LOTISSEMENT LA MORANDIERE

Rapporteur : Monique Dardaud

Monique Dardaud : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Cela nous permet de renforcer un maillage doux dans ce quartier et d'interconnecter davantage les quartiers*

VOTE : UNANIMITE

9. N°38/15 – MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE :
Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

10. N°3915 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX FRANCE

Rapporteur : Hélène Prokofieff

Hélène Prokofieff : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Aussi surprenant que cela paraisse, au Ranch où nous avons des adolescents, ils adorent cela et cette convention avec la LPO marche très bien.*

VOTE : UNANIMITE
C'était la dernière délibération. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.

MAIRIE DU HAILLAN * 33 (GIRONDE) *

Anne GOURVENNEC
Secrétaire de Séance

MAIRIE DU HAILLAN * 33 (GIRONDE) *

Andréa KISS
Maire du Haillan